



Concours «L'agneau»

BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer impérativement avant le 03/03/17, selon le modèle ci-dessous.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Tél. personnel : _____

Email personnel : _____

Poste occupé à ce jour : _____

Année d'entrée dans la profession: _____

Nom de l'établissement où vous exercez actuellement : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél professionnel : _____

Je, soussigné(e), _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et accepte le règlement du "Concours Art & Saveurs 2017".

Fait à _____ le _____ Signature :

REGLEMENT DU CONCOURS - TROPHEE ART ET SAVEURS 2017

- Article 1** Le CEFPPA organise le samedi 18 mars 2017 à partir de 14 h dans ses locaux, à l'occasion de sa journée Portes Ouvertes, un **concours culinaire, « Trophée Art et Saveurs »** sur le thème de l'**agneau**.
- Article 2** Ce concours est ouvert à tous les cuisiniers en activité pouvant justifier d'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le métier.
- Article 3** Les candidats devront adresser par courrier leur dossier de participation, composé de l'intitulé de la recette et de la fiche technique de leur préparation pour 2 personnes, à l'attention du Directeur Général du CEFPPA avant le 3 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi).
- Article 4** La recette présentera une préparation salée mettant en avant les qualités organoleptiques de l'agneau. Il faudra mettre en œuvre **une recette de ½ selle d'agneau farcie** (farce libre), 2 garnitures dont une à base de salsifis. Le choix est donné aux candidats dans la composition précise de la recette. La fiche technique valorisée ne devra pas excéder 20 € pour les deux assiettes.
- Article 5** Les candidats seront sélectionnés sur recettes, de manière anonyme par un premier jury. Les finalistes seront au nombre de 4. La décision du jury sera sans appel.
- Article 6** Les finalistes seront convoqués le 18 mars 2017 à 14h au CEFPPA pour réaliser leur recette. Le temps imparti aux candidats sera de 1h30, de 14h30 à 16h00. Les candidats apporteront leurs propres produits **bruts (pas de pièce préparée, pas de jus, pas de fonds)** destinés à préparer leur recette, **le CEFPPA fournira l'épicerie courante et la ½ selle d'agneau coupée dans le sens de la longueur. Le CEFPPA mettra à disposition un ½ litre de jus d'agneau nature non lié par candidat.** Les candidats peuvent apporter leur matériel. Les candidats devront présenter 2 assiettes (fournies, d'un diamètre intérieur de 21 cm).
- Article 8** Un jury de professionnels et d'officiels jugera les plats réalisés sur **la présentation, la créativité et la qualité gustative** et désignera le vainqueur du trophée Art et Saveurs 2017 le jour même. La remise des prix aura lieu le samedi 18 mars 2017 à 17 heures.
- Article 9** La liste des prix et lots sera affichée au CEFPPA le jour de la manifestation, le premier prix aura une valeur commerciale de mille euros environ.
- Article 10** La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée si par un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté le présent concours devait être écourté, modifié ou annulé.
- Article 11** Les lots non retirés dans un délai de deux mois seront attribués à une œuvre de bienfaisance.
- Article 12** La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Par sa soumission, le participant au concours accorde le droit au CEFPPA et à ses partenaires d'utiliser la recette et toutes ses composantes (y compris le visuel) pour ses supports de communication, par exemple, et non exhaustivement : publication sur le site Internet, publication sur supports imprimés ou journaux, affichage, diffusion radio ou télévisuelle.
- Article 13** Ce règlement est déposé auprès de Maître SCHAEFFER, Huissier de Justice, 15 rue du Général de Castelnau à Strasbourg.